

CONDITIONS GENERALES DE VENTE / Mise à jour le 6 septembre 2025

1. Identification de l'organisme de formation

Nom de l'organisme : Daniela Levy
Forme juridique : EI
Téléphone : 0682126237
Email : daniela_levy@hotmail.fr
SIRET : 522574912 00021
Numéro de déclaration d'activité (organisme de formation) : 931 3176 1413
Représentant légal : Daniela Levy
Organisme exonéré de TVA pour ses actions de formation (Art. 261-4-4° du CGI et Art. 293B du CGI)

2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations proposées par Daniela Levy, qu'elles soient dispensées en présentiel ou à distance, auprès de clients professionnels ou de particuliers.

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale. Elles sont disponibles sur le site internet de l'organisme de formation.

3. Nature des actions concernées par ces conditions générales de vente

Les CGV relèvent des actions :

- de formation (L6313-1 ° du Code du travail),
- d'accompagnement, de bilans de compétences ou de VAE.
- d'analyses pratiques, de régulation et de supervision
- des conférences et d'animation de débat
- des diagnostics territoriaux et des recherches-action

Ces activités seront désignées dans le présent document de CGV par « l'action » ou « la formation » ou « prestation ».

4. Modalités d'inscription et de contractualisation

La commande d'une prestation ou l'inscription à une formation suppose l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Elle devient définitive :

- après signature d'une **convention de formation professionnelle** (articles L6353-1 et suivants du Code du travail),
- d'une **convention** mentionnant l'action demandée
- ou d'un **contrat de formation professionnelle** dans le cas d'un financement à titre individuel,
- ou d'un **bon de commande** pour les clients publics.

L'organisme se réserve le droit de refuser une inscription si le nombre de places est atteint ou si les prérequis ne sont pas remplis.

L'envoi des documents (convention, contrat, bon de commande) ont à être transmis par mail à l'organisme de formation, au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Une confirmation de réalisation de l'action et d'inscription sera envoyée, par l'organisme de formation, à réception des documents.

5. Tarifs et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros nets de taxes (TVA non applicable pour la formation professionnelle, art. 261-4° du CGI).

Le règlement s'effectue selon les modalités suivantes, sauf accord contraire spécifié dans la convention :

- **30 % à la commande,**
- **70 % à l'issue de la prestation.**

Les règlements peuvent s'effectuer par virement bancaire, chèque ou mandat administratif. Aucun escompte pour paiement anticipé. En cas de financement par un OPCO ou un tiers payeur, il appartient au client de s'assurer de la bonne prise en charge. À défaut, la totalité des frais est due par le client.

Le commanditaire s'engage à régler la facture liée à la formation directement à l'organisme de formation, et ce, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Le barème unitaire des prix de vente de formation est indiqué dans les conditions générales, conformément à l'article L441-6 du Code du Commerce

FORMATION INTER 250[€]/personne et par journée de formation (7h)

FORMATION INTRA 1100[€]/journée de formation (7h)

Le prix de vente ne comprend pas les frais afférents (déplacement, restauration...)

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations livrées à l'échéance, le commanditaire doit verser à l'organisme de formation une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison de la Prestation. A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

En cas de retard ou de non-paiement par le commanditaire des sommes facturées par l'organisme de formation pour une prestation, l'organisme de formation se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande du commanditaire et de suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'à apurement du compte débiteur dudit commanditaire, sans que cela soit de nature à engager la responsabilité de l'organisme de formation ou sans que le commanditaire puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un remboursement éventuel au titre de la prestation qui serait suspendue du fait de cet incident.

6. Conditions d'annulation et de report

Par le client :

- Toute annulation doit être notifiée par écrit (email ou courrier recommandé).
- Si l'annulation intervient entre 30 jours à 15 jours ouvrés avant le début de l'action, **30 %** du montant total sera facturé à titre d'indemnité, aux fins de réparer le préjudice économique subi par l'organisme de formation.
- Si l'annulation intervient à 14 jours ouvrés avant le début de l'action, **100 %** du montant total sera facturé à titre d'indemnité, aux fins de réparer le préjudice économique subi par l'organisme de formation.
- Les frais engagés et non-remboursables (préparation d'une session sur-mesure, transports, hébergement, visas) seront dus quel que soit la date de demande d'annulation ou de demande de report.
- En cas d'absence, de retard, de participation partielle à l'action à l'initiative d'un.e participant.e, le commanditaire devient redébiteur à l'égard de l'organisme de formation de l'intégralité du montant dû pour la formation ou la prestation.
- Le remplacement d'un participant peut-être envisagé sur demande écrite et après discussion.

Par l'organisme :

L'organisme se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session en cas de force majeure ou si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Une indemnité ne pourra être exigée.

7. Propriété intellectuelle et droits d'usage

Les supports pédagogiques, documents, contenus et outils utilisés ou remis pendant la prestation sont protégés au titre du droit d'auteur. L'organisme de formation demeure également garant de la propriété intellectuelle de l'ensemble de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution de sa prestation chez le commanditaire.

Le commanditaire s'engage à n'enregistrer aucune séquence de la prestation, vidéo ou audio. Réciproquement, le commanditaire s'engage à ce que les participant.es ne conservent aucun enregistrement de la session, vidéo ou audio.

Toute reproduction, modification ou diffusion, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite préalable, sous peine de poursuites judiciaires.

Le commanditaire s'engage à ne pas faire concurrence à l'organisme de formation en cédant ou en communiquant ces éléments, en particulier à des fins commerciales. Le paiement par le commanditaire de la prestation livrée par l'organisme de formation n'opère strictement aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur ces supports. Seul un droit d'utilisation personnel et individuel est consenti aux participant.es bénéficiaires de la prestation.

8. Dispositions générales relatives à l'organisation des formations professionnelles

Documents contractuels

Une convocation précisant les informations pratiques est transmise aux participant.es avant le début de la formation. Si le délai est trop court ou si l'adresse email du participant est invalide ou inaccessible, la convocation peut être adressée à l'interlocuteur principal du commanditaire ou à toute autre personne désignée par celui-ci.

L'organisme de formation met à disposition du commanditaire, dans un délai moyen de 15 jours après la fin de la session, la feuille d'émergence, l'attestation de présence (conformément à l'article L6353-1 du code du travail), ainsi que tout autre document justifiant la réalisation de la prestation.

Organisation de la prestation

Les participant.es sont tenus.es de respecter le règlement intérieur en vigueur. Il revient au commanditaire de leur en rappeler l'existence et l'obligation. Le règlement intérieur des formations est accessible sur demande. Lorsque la formation se déroule dans les locaux du commanditaire ou dans des locaux choisis par le commanditaire, en présentiel ou à distance, ce dernier est responsable du bon fonctionnement des équipements, des outils nécessaires à la réalisation de la prestation et des risques liés à la prestation.

Prérequis et objectifs pédagogiques

Il appartient au commanditaire de s'assurer que le programme proposé est adapté à ses objectifs ou, à défaut, de solliciter une prestation d'ingénierie pédagogique complémentaire. Le commanditaire doit également s'assurer que chaque participant.e répond aux prérequis liés à la prestation. L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces conditions.

Un programme détaillé précisant les objectifs, le contenu, les modalités pédagogiques et d'évaluation, les prérequis et la durée est remis à chaque stagiaire ou commanditaire avant l'inscription.

Evaluations

- **Évaluation des acquis** : une auto-évaluation est proposée au participant.es sous forme de questionnaire à compléter en début et fin de formation, sur la base des objectifs pédagogiques.
- **Évaluation de la satisfaction** : à l'issue de chaque session, les participant.es sont invité.es à remplir un questionnaire de satisfaction.
- **Évaluation de la qualité de la prestation** : en fin de session, le formateur ou la formatrice de l'organisme de formation rédige un bilan évaluant l'atteinte des objectifs pédagogiques, la pertinence des moyens mobilisés ainsi que tout élément utile à l'amélioration continue des prestations. Le contenu de ces bilans est strictement confidentiel.

9. Communication

Le commanditaire ne pourra utiliser ou reproduire les marques, noms ou logos de l'organisme de formation sans son consentement préalable et écrit. L'organisme de formation pourra toutefois utiliser ou reproduire les marques, noms ou logos du commanditaire à titre de référence, ce que le commanditaire accepte expressément par son acceptation des présentes CGV.

10. Confidentialité

L'organisme et le client s'engagent à respecter la confidentialité des informations et documents échangés avant, pendant ou après la prestation, qu'ils soient de nature commerciale, technique, financière ou autre.

11. Données personnelles

Conformément au RGPD, les données personnelles des stagiaires et des clients sont collectées uniquement à des fins de gestion administrative, pédagogique et comptable.

Elles ne sont jamais cédées à des tiers.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, toute personne peut exercer ses droits d'accès, de rectification ou de suppression à l'adresse suivante : daniela_levy@hotmail.fr.

12. Responsabilités

L'organisme de formation ne peut être tenu responsable d'un quelconque dommage ou perte de biens subis par les participant.es durant la prestation. Chaque participant.e est responsable de ses effets personnels.

L'organisme de formation n'est pas responsable des objets et effets personnels des participant.es à la prestation, ni des dommages qui seraient causés au matériel utilisé par les participant.es, ou aux participant.es par leur utilisation du matériel. De même, la responsabilité de l'organisme de formation ne peut être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des outils de prestation par les commanditaires ou toute cause étrangère à l'organisme de formation.

La responsabilité de l'organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute, de négligence prouvée ou de mauvaise exécution de ses prestations et sera limitée aux préjudices directs subis par le commanditaire, à l'exclusion de tout dommage, immatériel ou indirect, consécutif ou non, causé par une mauvaise exécution de ses prestations, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données ou fichiers du commanditaire, ainsi que toute action émanant de tiers.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de l'organisme de formation dans l'hypothèse où elle serait retenue au titre de ses prestations, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la Prestation concernée.

13. Accessibilité et handicap

L'organisme de formation est engagé dans une démarche inclusive. Toute situation de handicap peut être signalée afin de mettre en œuvre les aménagements nécessaires (accessibilité des locaux, supports adaptés, accompagnement spécifique).

14. Litiges et juridiction compétente

En cas de litige, une tentative de résolution amiable sera privilégiée.

À défaut d'accord, les tribunaux du ressort du siège social de l'organisme de formation sont seuls compétents.

Le droit français est seul applicable.

15. Réclamations

Toute réclamation peut être adressée par courrier ou par mail à l'adresse suivante :

Daniela_levy@hotmail.fr

8 rue Pisanson 13001 Marseille

16. Acceptation

Le commanditaire reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve.

Elles sont annexées à chaque convention ou contrat de formation et disponibles sur simple demande.